



OCTOBRE 2018 – PRÉVENTION INCENDIE

PRÉVENIR LES FEUX DE CHEMINÉE

Par Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

Crédit Photo : Wikipedia

Avez-vous déjà été témoin d'un feu de cheminée, dont les flammes jaillissent vers le ciel et peuvent atteindre la toiture? Dangereux mais malheureusement fréquent, ce type d'incendie est engendré par la combustion d'un dépôt croûteux qui se forme avec la fumée sur les parois de toutes les cheminées et fournaies (incluant celles des maisons neuves) : la créosote.

Très inflammable, ce matériau peut prendre feu dès qu'il dépasse 3 mm d'accumulation. Voici donc quelques conseils de prévention en ce sens.

- Faites installer votre appareil de chauffage et votre cheminée par un professionnel.
- Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année (idéalement, à toutes les cinq cordes de bois brûlées).
- Vérifiez à l'automne qu'aucun débris n'est tombé dans la cheminée, comme un nid d'oiseau, par exemple.
- Utilisez du bois de qualité bien sec et fendu en petites bûches, car un bois vert favorise le dépôt de créosote.
- Faites entrer assez d'air dans la fournaise ou le poêle pour que les flammes soient vives. Rappelez-vous que c'est la fumée qui favorise le dépôt de créosote.
- N'utilisez pas d'accélérateur pour allumer le feu, éloignez les objets combustibles de l'appareil et assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil soient non combustibles.

En terminant, n'oubliez pas d'utiliser un contenant métallique pour disposer des cendres. Laissez-les à l'extérieur, loin des bâtiments, car elles peuvent rester vivantes jusqu'à 72 heures.

Vous pouvez maintenant profiter des journées froides de l'automne en « mettant une bûche dans le poêle »!



Si vous avez des questions, communiquez avec votre service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce aux coordonnées suivantes :



418 387-3444



preventionincendie@nouvellebeauce.com

